



CCAS de Marssac- sur-Tarn

☎ : 05.63.55.07.48

Mail : etat-civil@marssac-sur-tarn.fr

« Le CCAS de Marssac partage la route et le succès scolaire de nos collégiens »

MODALITE DE L'AIDE AU TRANSPORT

SCOLAIRE DES COLLEGIENS

Année scolaire 2026/2027

ACTION :

Participation financière de la part du CCAS de Marssac -sur-Tarn au transport scolaire des collégiens.

BENEFICIAIRES :

Trois conditions majeures :

- ✓ Enfants domiciliés à Marssac sur Tarn
- ✓ Et scolarisés sur le territoire de la C2A
- ✓ Et être collégiens

MODALITE D'ATTRIBUTION

Une seule prise en charge par enfant par année scolaire.

Titre de transport concerné : carte PASTEL et/ou de son abonnement annuel.

NATURE DE L'AIDE

Prise en charge financière d'une partie du montant de l'achat de la carte PASTEL et/ou de son abonnement annuel.

CRITERES D'ATTRIBUTION :

L'aide est soumise à la constitution d'un dossier de demande d'aide au transport scolaire de l'année en cours. Ce dossier doit comprendre les pièces suivantes :

- Formulaire de demande
- Photocopie du livret de famille
- Photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport) du /des représentants légaux
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois du ou des représentants légaux (téléphone, électricité, gaz...)
- Avis d'imposition du foyer N-1
- Certificat de scolarité ou inscription au collège (en attente du certificat de scolarité)
- Facture de l'achat de la carte PASTEL et/ou de son abonnement annuel
- RIB

Le dossier complet doit être retourné à la Mairie, au secrétariat du CCAS.

Le traitement du dossier ne sera pris en compte que s'il est complet.

MONTANT DE LA PARTICIPATION

L'aide est calculée en fonction du revenu fiscal de référence du foyer.

Base de référence pour le calcul de l'aide : Plafond de ressources CAF prise en compte pour l'Allocation de Rentrée Scolaire (*idem que pour « l'Aide aux loisirs enfants »*).

MODALITE DE REGLEMENT DE L'AIDE

Une délibération unique annuelle sera prise pour l'attribution de l'ensemble des aides. Par cette dernière, les membres du CCAS donneront pouvoir au Président ou à son représentant de vérifier, valider et ordonner le paiement au fur et à mesure de la réception des dossiers complets sans établir de délibération nominative pour chaque dossier.

Virement par mandat administratif (sous 3 semaines environ).

Un courrier généré automatiquement sera envoyé au demandeur précisant le montant de l'aide accordée (de préférence envoi fait par mail).

A chaque CCAS un point complet sera fait sur l'attribution des aides.

Nota : Suivi particulier du règlement pour les familles les plus sensibles à revenus précaires.

COMMUNICATION :

Information sur le Marssac Info

Possibilité de télécharger le formulaire de demande d'aide sur le site Web de la Mairie.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

L'achat de la carte PASTEL se fait uniquement à la boutique ESPACE INFOS MOBILITES à ALBI (16 avenue du Général de Gaulle).

L'abonnement annuel sur la carte PASTEL peut se faire, soit :

- ✓ à la boutique ESPACE INFOS MOBILITES, <https://www.libea-mobilites.fr/tarifs/la-boutique-en-ligne/>
- ✓ sur la boutique en ligne de la C2A,
- ✓ dans un tabac presse répertorié.

Les titres de transport sont valables sur tous les BUS de la C2A et sur les transports LIO dans le périmètre de la C2A.

La carte PASTEL peut servir également de support pour les titres de transport LIO, TISSEO, SNCF.

L'utilisation de la carte Pastel est valable pendant les vacances scolaires.

En cas de perte ou dégradation de la Carte Pastel, le coût du duplicata de la carte ne sera pas pris en charge par le CCAS.

SUIVI DE CETTE MODALITE

Tableau de suivi en mairie par la Secrétaire en charge du CCAS.

Présentation du tableau à chaque réunion du CCAS.

NB. : les collégiens qui ne sont pas scolarisés sur le territoire de la C2A et qui prennent les transports en communs (Bus LIO ...) sont déjà aidés par la Commune de Marssac. Un montant forfaitaire par élève est reversé annuellement à la FEDERTEP.